

VILLE DE



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal de la Ville de Boé régulièrement convoqué le deux juillet 2024, s'est réuni le huit juillet 2024 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale LUGUET, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 10 – Attribution AMI Projet photovoltaïque Boulodrome
Thème : Divers
Service : Finances

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise Adjoints

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame PERTHUIS Nicole, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur RESSEGUIER Frédéric, Madame LASSORT Sheihnas Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame FAVARD Odile (donne pouvoir à Madame Christine FRECHET), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAFUENTE), Madame FORNASARI Monique (donne pouvoir à Madame Françoise LEBEAU), Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric), Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Madame Valérie SADRES),

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	06

RAPPORTEUR : Cyriaque ORDRONNEAU

I - Exposés des motifs

Dans le prolongement du projet photovoltaïque autour et sur la salle de tir à l'arc, la commune de Boé a reçu une proposition spontanée de la SEM Avergies, pour la couverture des terrains extérieurs du boulodrome Guy Saint-Martin, sur une surface d'environ 2 500 m². L'énergie produite permettrait de répondre aux besoins électriques des bâtiments communaux situés sur l'espace Cancelles et au-delà dans un rayon de 2 kilomètres.

L'article L 2122.1 du CGPPP précise que « l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

L'article L 2122.4 du CGPPP précise que « lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L 2122.1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente »

Un avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent a été publié le vendredi 7 juin 2024 dans le journal local Sud-Ouest, pour la sélection préalable à la délivrance d'un titre de concession temporaire du domaine public.

Aucune offre alternative à la proposition de la société AVERGIE n'ayant été déposée, il convient d'attribuer le marché à cette société.

II - Considérants et références juridiques

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et plus particulièrement ses articles L 2122.1 et L 2122.4,

Vu la délibération n°2024-73-008 relative à la procédure de concession temporaire du domaine public,

Décide à L'UNANIMITÉ

Ne participe(nt) pas au vote : Monsieur Daniel LUNARDI

APPROUVER : le projet proposé par la société AVERGIES.

AUTORISER : madame le Maire à signer tous documents relatifs à la délivrance d'un titre de concession temporaire du domaine public, en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les terrains extérieurs du boulodrome Guy Saint-Martin, espace Cancelles à Boé, en application de l'article L 2122.1 du CGPPP, consécutivement à la réception d'une manifestation d'intérêt spontanée telle que définie à l'article L 2122.4 du même code.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20240708-2024-083-DE
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

Mme Stéphanie RELLA

Mme Pascale LUGUET